

réunion du conseil de l'0124 du 27-MAI-2024
attribués de l'Appel d'offre n°001 AONO CINKM/CIPM 2024 pour les
travaux d'achèvement du CMPA, Commune de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du Centre.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOOMETET

- Vu la constitution ;
 - Vu la Loi N° 2011/024 du 14 Décembre 2011 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 - Vu la Loi N° 2023/019 du 19 Décembre 2023 portant les lois Finances pour l'exercice 2024 ;
 - Vu le Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publiques, modifié et Complété par le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 ;
 - Vu le Décret N° 2012/012 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 - Vu le Décret N° 0183/012 du 2018 portant code des Marchés Publics ;
 - Vu le Décret N° 2022/202 du 14 juillet 2022 portant nomination de Monsieur ENOUMBA Emmanuel Ledoux aux fonctions de Préfet du département du Nyong et So'o ;
 - Vu l'Arrêté N° 204/MIN/MIP du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de Passation de Marchés Publics auprès des Communes, des Unions des Communes et Comités d'Arrondissement ;
 - Vu l'Arrêté N° 000146/A/MIN/DEVEL du 03 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoint au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du Centre.
 - Vu la Décision municipale n° 005 24/MC/SKMT/SG du 27 Février 2024 constatant la composition de la commission interne de passation des marchés publics auprès de la Commune de Nkolmetet ;
 - Vu l'Appel d'offre n° 001 AONO CINKM/CIPM 2024 du 19/03/2024 pour les travaux d'achèvement du CMPA, Commune de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du Centre ;
 - Vu le rapport de la sous-commission d'analyse des offres du 03 Mai 2024 ;
 - Vu la proposition d'attribution du président de la CIPM au Maire de la Commune de Nkolmetet du 13 Mai 2024 ;
- Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'Établissement GREEN SERVICE & CONSULTING (GSC), est retenu comme adjudicataire de la fourniture relative à la consultation susmentionnée.

du Centre de l'Inde.

Article 2 : La présente décision sera originairement communiquée et publiée par tout le besoin sera./-

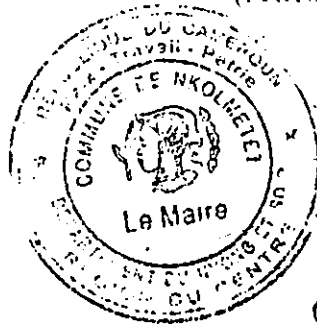
Les fonctionnaires

- ARMP/CFYde
- P.ELI NS Mbyo
- DDMINMAP/NS/Mbyo
- DDMIN/DEVEL/NS/Mbyo
- C. DE NS Mbyo
- Président CIPMENmt
- Attacheur
- Attacheur
- Chrono/Archives

M. le Maire, le

Le Maire, MAI 2024

(Autorité contractante)



Mme Josephine Solange
Amaba Mhargu